



PEINTRE EN BATIMENT TP-00073 NIVEAU III RNCP 36257

Objectifs de la formation :

Maîtriser les techniques de la peinture d'intérieur et d'extérieur. Maîtriser la pose de tout type de revêtements muraux.

Maitriser la pose de revêtements de sol souple de technicité courante.

Prérequis :

Maitriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) est obligatoire.

Public :

Tout public

Admission, modalité et délai d'accès :

Les admissions : sur dossier, en entrée permanente.

Les étapes d'admission :

- ▶ Examen du dossier, tests de positionnement et entretien individuel.

Horaires :

Lundi: 8h30-12h00 et 13h00-17h00

Mardi – Mercredi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00

Jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-16h30

Vendredi : 8h00-12h00

Les moyens mis en œuvre:

Le centre de formation dispose d'une salle de séances théoriques ainsi que des cabines aménagées pour la mise en pratique.

Chaque stagiaire à sa cabine et en a la responsabilité. La formation est assurée par des formateurs experts et un référent pédagogique. Mise à disposition des produits et outillages nécessaires au déroulement de la formation. Mise à disposition d'appuis techniques. Les étapes du programme de la formation sont expliquées de manière théorique et pratique par le formateur. Celles-ci sont ensuite appliquées en situations réelles par le/la stagiaire.



Modalités pédagogiques :

- Echanges participatifs
- Apports théoriques en supports papiers et/ou clé USB (remis dès le début de la formation à chaque participant)
- Exercices et mises en situations réelles
- Études de cas pratiques

Evaluations :

Le suivi pédagogique est effectué en « **continu** ». Un « **livret de progression** » est attribué à chaque stagiaire en début de formation. Celui-ci nous permet d'évaluer la progression et la compréhension du stagiaire et il est complété par le formateur grâce aux entretiens techniques individuels, QCM, mises en situation, exercices pratiques en cabine.

A l'issue de la formation, le/la stagiaire garde un exemplaire tamponné et signé de ce livret, justifiant ainsi la maîtrise acquise lors de son parcours.

Sanction de la formation :

Un « **titre professionnel** » est délivré suite à la réussite de l'examen effectué en fin de formation

Le métier du « Peintre en bâtiment »

Le peintre en bâtiment assure la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les supports. Il réalise les travaux préparatoires et d'apprêts. Il procède ensuite à la mise en peinture, à la pose de revêtements muraux et de revêtements de sol de technicité courante.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective, en application du PPSPS, ou du plan de prévention. Il doit respecter les règles de sécurité concernant le travail en hauteur, la protection contre les risques liés à la présence d'amiante, de poussières, et de produits volatils nocifs. Il doit se prémunir des risques électriques.

Des consignes lui sont généralement données en termes de résultats à atteindre. Les matériaux sont mis à sa disposition sur chantier mais il doit organiser ses différentes interventions et connaître les systèmes de mise en œuvre des produits utilisés. Le peintre en bâtiment travaille généralement seul ou au sein d'une petite équipe (2 à 5 personnes), sous la responsabilité d'un chef d'équipe, d'un compagnon ou de l'artisan. Il dispose d'une autonomie pendant sa journée de travail, mais peut consulter son responsable en cas de problèmes inopinés.



TITRE PROFESSIONNEL PEINTRE EN BATIMENT

Blocs de compétences

Celui-ci est composé de quatre différents modules nommés « **Certificats de compétences professionnels** »

CCP 1 - Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C

CCP 2 - Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B

CCP 3 - Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B

CCP 4 – Poser des revêtements de sol souple de technicité courante

Débouchés et suite de parcours

- ouvrier professionnel peintre en bâtiment ;
- ouvrier d'entretien peintre ;
- applicateur d'étanchéité ;
- monteur en échafaudages ;
- peintre enduiseur ;
- solier moquettiste.

Passerelles :

Aucune

DEROULEMENT

Durée de la formation : 1195 heures

Période d'intégration :

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel.

CCP 1 - Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C

- 1- Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
- 2- Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
- 3- Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
- 4- Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

CCP 2 - Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B

- 1- Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
- 2- Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover
- 3- Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover
- 4- Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover



CCP 3 - Réaliser des travaux de revêtements muraux simples à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B

- 1- Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
- 2- Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux à peindre sur des cloisons enduites

CCP 4 – Poser des revêtements de sol souple de technicité courante

- 1- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante
- 2- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante
- 3- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante
- 4- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

Préparation à l'habilitation électrique BS